

DELIBERATION N° 2007/09-06 - ZONE INDUSTRIELLE DE LUDRES ET FLEVILLE - CHANGEMENT DE DENOMINATION

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que « l'Association des Usagers des zones industrielles de Ludres et Fléville » réunie en assemblée générale le 15 décembre 2004, a décidé à l'unanimité, de modifier ses statuts pour devenir l'Association des Entreprises du DYNAPOLE de Ludres et Fléville.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une dynamisation du territoire industriel de Ludres et Fléville, et tend à se départir de l'appellation « zone » et de sa connotation péjorative.

Monsieur KIELISZEK invite les membres du Conseil Municipal à approuver cette modification et à solliciter des partenaires officiels : Direction Départementale de l'Équipement, Communauté Urbaine du Grand Nancy, Conseil Général et CAPEMM, la mise en place de la signalisation adéquate.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner son approbation à la dénomination DYNAPOLE de Ludres et Fléville, en lieu et place de zone industrielle, à compter du 1^{er} janvier 2005,
- de solliciter la mise en place de la signalisation afférente à cette nouvelle appellation.